

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 15 juillet 2019 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Bretenoux (Lot)**

NOR : INTJ1920133A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Bretenoux prend l'appellation de brigade territoriale de Biars-sur-Cère à compter du 1^{er} août 2019, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Biars-sur-Cère exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur

Fait le 15 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

H. CHARVET

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Bretenoux	Belmont-Bretenoux Biars-sur-Cère Bretenoux Cahus Cornac Estal Gagnac-sur-Cère Gintrac Girac Glanes Laval-sur-Cère Prudhomat Puybrun Saint-Michel-Loubéjou Tauriac Teyssieu	
Biars-sur-Cère		Belmont-Bretenoux Biars-sur-Cère Bretenoux Cahus Cornac Estal Gagnac-sur-Cère Gintrac Girac Glanes Laval-sur-Cère Prudhomat Puybrun Saint-Michel-Loubéjou Tauriac Teyssieu